

ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE
16 NOVEMBRE 2016**AGRICULTURE : PLAN REGIONAL DE L’AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

Rapport n° 1165

Intervention de Catherine FROMAGE

Pour le groupe « l’Humain D’Abord - PCF - Front de Gauche »

M. le Président,

Le plan régional de développement de l'agriculture biologique qui nous a été présenté en commission la semaine passée un peu rapidement au regard des enjeux que représente l'agriculture biologique pour notre pays et notre région en particulier, sera voté par notre groupe. Cependant quelques interrogations persistent.

Dans un monde en constante mutation, le désir d’enracinement face à la mondialisation, celui d’autonomie face à la perspective d’épuisement ou de raréfaction des ressources naturelles, le développement de la consommation responsable, sont appelés à prendre de l’ampleur.

Par son approche globale du champ à l’assiette, l’agriculture biologique est une réponse d’avenir. Elle est soutenue par les consommateurs et les pouvoirs publics, ce qui est encourageant et essentiel pour les producteurs.

L'enjeu est de permettre aux agriculteurs de vivre de leur métier. Cela suppose de la solidarité entre agriculteurs, du respect de la part des transformateurs et distributeurs et le soutien des consommateurs, sans oublier celui des pouvoirs publics.

Dans ce rapport vous affirmez vouloir faire de la région auvergne-rhone-alpes l'un des leader de la production en agriculture biologique en augmentant de 30 % le nombre de producteurs d'ici 2021 or de nombreux acteurs de la filière agriculture biologique ont été écarté et n'ont pas été invités aux 2 réunions que vous avez initiés.

La création de comités de pilotages n'ayant pas été les réels lieux de prises de décisions nous nous inquiétons du fonctionnement de ces comités. Les élus de la commission, les services de l'État et les collectivités territoriales très impliqués dans l'agriculture biologique auront-ils accès aux prises de décisions, au compte rendu de ces comités de pilotage ?

Le rapport énumère une liste d'action mais sans objectifs quantitatifs et qualitatif dont une agriculture biologique de qualité a besoin. La diminution d'engagements financiers de la part du conseil régional vis à vis des structures reconnues par la profession inquiète tous les acteurs concernés et fait craindre la disparition de certaines d'entre elles.

L'agriculture biologique ne doit pas être une simple filière de « niche », elle ne doit surtout pas reproduire les situations dramatiques que connaissent les agriculteurs conventionnels de notre région qui sont en très grandes difficultés

pour beaucoup d'entre eux. L'agriculture biologique est exigeante et cohérente elle doit permettre de rémunérer correctement ses producteurs et productrices. Elle doit être respectueuse des biens communs que sont les sols, l'eau et l'air.

Pour financer une agriculture biologique créatrice d'emplois durables, de qualité et non délocalisables, pour développer l'attractivité de notre territoire, pour renforcer la cohésion sociale et pour préserver les ressources naturelles la région Auvergne Rhône-Alpes doit se doter d'un budget à la hauteur de ses ambitions et ne pas faire d'effets d'annonces. Une réelle politique d'accompagnement et d'aide à la conversion, un réel soutien aux projets d'investissement, un réel développement de la consommation biologique dans les cantines des lycées, dans la restauration collective d'état, à stimuler l'innovation.

Le plan régional pour le développement de l'agriculture biologique ne doit pas faire oublier les producteurs qui font le choix de produire sous signes garantis de l'origine, d'une qualité supérieure, d'une recette traditionnelle. Ces signes de qualité sont tout à fait compatibles avec une agriculture biologique dont le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien-être animal.

Je vous remercie

Catherine FROMAGE
Conseillère Régionale – Puy-de-Dôme